

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

---

CLARIFICATION DE DISPOSITIONS DU DROIT ÉLECTORAL - (N° 2078)

## AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par

Mme Brulebois, Mme Janvier, Mme Bagarry, M. Daniel, M. Vignal, Mme Goulet, Mme Tuffnell,  
Mme Thillaye, Mme Gomez-Bassac, Mme Fontenel-Personne, M. Morenas et Mme Pascale Boyer

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.